

Communiqué de presse

« Bien vivre la Seine-et-Marne à tout âge »

Pour le Conseil général de Seine-et-Marne, cette rentrée de septembre se veut intergénérationnelle. Les élus misent sur le bien vivre en Seine-et-Marne qu'ils s'attachent à promouvoir et à développer. Petite enfance, jeunesse, actifs, retraités sont au centre des orientations annoncées par la majorité de gauche du Conseil général.

Qu'ils soient tout petits : avec la mise en place et les premiers résultats du plan « 1 000 places pour la petite enfance d'ici 5 ans » et le lancement de la nouvelle aide « Bébébonus 77 ». Cette aide aux familles a pour objectif de favoriser l'emploi par les parents d'une assistante maternelle agréée (ou d'une employée familiale à domicile) pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

Qu'ils soient jeunes : avec le lancement du questionnaire « J'ai entre 13 et 25 ans, je donne mon avis ! ». Ce questionnaire complète le dispositif des « Rencontres de la jeunesse » organisées sur l'ensemble du territoire depuis le mois de mars 2006, où jeunes, familles, professionnels et élus se retrouvent pour s'écouter, dialoguer et échanger. Il s'inscrit dans la logique de démocratie participative initiée depuis 2004 par Vincent Eblé. Education, transports, loisirs, logement, emploi sont les grands thèmes sur lesquels les élus du Conseil général ont décidé de consulter les jeunes pour, avec eux, définir les nouvelles actions à mettre en place à leur profit.

Qu'ils soient âgés : avec la mise en oeuvre du schéma départemental en faveur des personnes âgées, destiné à apporter des réponses concrètes et adaptées aux modes de vie et aux choix des personnes âgées, en établissement ou à leur domicile.

A l'occasion du point presse annuel de rentrée, le Président du Conseil général, Vincent Eblé, est revenu sur les conditions de la rentrée scolaire dans le département. Avec la décision prise par le gouvernement de supprimer 70 postes et de fermer 43 classes, les élus de gauche s'inquiètent de ce nouveau recul des moyens accordés à l'éducation, au moment même où le Conseil général poursuit son effort en faveur de ses collègues. Ce désengagement supplémentaire de l'Etat se constate également à l'occasion du transfert au Département des techniciens ouvriers de service des collèges par le gouvernement, pour lequel les moyens financiers se font toujours attendre.

Enfin, initié il y a un an par le Conseil général, Vincent Eblé est revenu sur le travail partenarial effectué autour de la ressource eau. Dans quelques jours sera signé le 1^{er} plan départemental de l'eau. A l'initiative du Conseil général, il réunit autour d'objectifs partagés l'ensemble des institutions pouvant intervenir pour améliorer la qualité de l'eau en Seine-et-Marne. Plus que jamais, l'été 2006, nous rappelle que l'eau reste une denrée rare et fragile.

1 000 places pour la petite enfance : premiers résultats

Avec plus de 52 000 enfants de moins de 3 ans, la Seine-et-Marne est le département le plus jeune d'Ile-de-France.

L'arrivée massive de jeunes couples avec enfants depuis 25 ans implique la création de structures et de modes d'accueil adaptés à leurs besoins, imposant souplesse, adaptabilité et proximité.

Le taux d'activité des Seine-et-Marnaises est supérieur à la moyenne francilienne. En effet, elles sont 78%, âgées de 25 à 49 ans à être actives ou à la recherche d'un emploi. (74% sur le plan national).

Laissée pour compte par l'ancienne majorité, qui avait refusé d'augmenter les aides pendant 12 ans, la petite enfance a bénéficié dès l'arrivée, en avril 2004, de la majorité de gauche, d'un effort sans précédent.

Pour répondre aux besoins des Seine-et-Marnais et pour inciter à la création de nouveaux équipements et de modes d'accueil innovants, le Conseil général a lancé un plan d'envergure baptisé « 1 000 places pour la petite enfance » dont les résultats commencent déjà à se faire sentir.

Deux types d'aides constituent ce dispositif :

- des aides aux collectivités (mairies, intercommunalités, associations...)
- des aides directes aux familles.

Des aides accrues aux collectivités

Le Conseil général s'associe aux institutions et associations pour favoriser l'émergence de places d'accueil et de projets avec des aides financières conséquentes.

Dès leur élection en 2004, les élus de la majorité de gauche ont décidé de revaloriser les aides au fonctionnement versées aux collectivités gérant des équipements (crèches, garderies, multi-accueil...). Elles ont également augmenté en 2005. Elles avaient stagné de 1992 à 2004.

En 2006 :

- Le Conseil général a décidé d'augmenter de 1000 % ses aides à l'investissement pour la construction ou l'extension de structures d'accueil collectif.

Concrètement, cela va permettre à :

- la commune de Brie-Comte-Robert de percevoir 109 600€ pour la création de 40 places en multi-accueil. Sous l'ancienne majorité, elle n'aurait perçu que 10 900€.
- la commune de Champs-sur-Marne recevra une aide de 54 800€ pour étendre de 20 places sa crèche multi-accueil, contre 5 400€ précédemment.

Cette aide renforcée va bénéficier à la création de 78 places nouvelles mises en chantier cette année.

De nombreux autres dossiers sont actuellement à l'étude.

- Le Conseil général a également décidé d'augmenter ses aides au fonctionnement des structures d'accueil.

De plus, le Conseil général accorde une prime de 50 % (prime correspondant à la majoration de 50% du montant de la subvention journalière de fonctionnement) pendant 3 ans aux structures qui ouvrent leurs portes depuis le 1er janvier 2006.

Ainsi, la crèche multi-accueil de Saint-Fargeau-Ponthierry a bénéficié de 63 200 € d'aides au démarrage, contre 27 200 € avec les anciens critères.

Elle percevra annuellement 106 920 € d'aides au fonctionnement, alors qu'elle n'aurait précédemment touché que 47 750 € par an.

Soit, une augmentation de 130 % des aides régulièrement perçues par la commune durant les 3 premières années.

Ainsi, la crèche multi-accueil de Montereau bénéficiera de 24 200 € d'aides au démarrage, contre 3 000 € avec les anciens critères.

Elle percevra annuellement 142 500 € d'aides au fonctionnement, alors qu'elle n'aurait précédemment touché que 55 000 € par an.

Enfin, le Conseil général crée un fonds spécial d'aide à l'innovation, destiné à financer de façon bonifiée les collectivités créant des modes d'accueil innovant (intergénérationnels, intercommunaux, à horaires décalés, accueil d'enfants porteur de handicap, milieu rural,...). Ce fonds annuel, d'un montant de 200 000€, est ouvert aux institutions publiques, privées et associatives. Une commission, composée de représentants du Conseil général, de la CAF, d'un élu gestionnaire de structure, d'un professionnel de la petite enfance et d'un représentant des parents se réunira au moins une fois par semestre pour étudier les projets déposés.

En aidant ainsi massivement les collectivités, le Conseil général agit pour :

- multiplier les crèches et haltes-garderies en Seine-et-Marne
- permettre aux collectivités de développer leurs structures (horaires, nombre de places)
- faire bénéficier les familles de tarifs attractifs

Création d'une aide aux familles « Bébébonus 77 »

Le Conseil général se mobilise financièrement en faveur des familles avec la création d'une aide directe : « Bébébonus 77 ».

Environ 12 000 familles sont susceptibles de bénéficier de l'aide « Bébébonus 77 », soit 95 % des familles seine-et-marnaises faisant garder par une assistante maternelle ou un(e) employé(e) familial à domicile leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

Cette aide directe aux familles concerne les enfants gardés à partir du 1^{er} juillet 2006. Elle vise à :

- apporter une aide financière aux familles pour faire face à la rémunération de leur employé(e).
- promouvoir le métier d'assistante maternelle et développer ainsi ce secteur des services à la personne.

A qui s'adresse « Bébébonus 77 » ?

- A tous les parents domiciliés en Seine-et-Marne qui font garder, à leur domicile par une assistante maternelle agréée ou à leur domicile par une employée familiale déclarée leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

- Aux allocataires de la CAF ou de la MSA de Seine-et-Marne et percevant, au titre de la garde des enfants, le complément mode de garde de la PAJE ou l'AFEAMA ou l'AGED.

Le montant de « Bébébonus 77 » est défini selon une grille liée au niveau des ressources. Trois montants sont fixés : 60 €, 90 € ou 150 € par trimestre.

Nombre d'enfants à charge	Revenus annuels imposables inférieurs ⁽¹⁾ à	Revenus annuels imposables inférieurs ⁽¹⁾ à	Revenus annuels imposables inférieurs ⁽¹⁾ à
1 enfant	15 123 € ⁽¹⁾	33 606 € ⁽¹⁾	60 000 € ⁽¹⁾
2 enfants	17 411 € ⁽¹⁾	38 692 € ⁽¹⁾	60 000 € ⁽¹⁾
3 enfants	20 158 € ⁽¹⁾	44 795 € ⁽¹⁾	60 000 € ⁽¹⁾
Pour les suivants ⁽²⁾	20 158 + 2 747 € par enfant ⁽¹⁾	44 795 + 6 103 € par enfant ⁽¹⁾	60 000 € ⁽¹⁾
Montant trimestriel de l'allocation	150 €	90 €	60 €

(1) les plafonds de ressources en vigueur depuis le premier juillet 2006 sont déterminés par la CAF et la MSA.

(2) Le niveau de ressources est plafonné à 60 000 €

Pour les enfants accueillis par une assistante maternelle agréée, «Bébébonus 77» est versée pour chaque enfant de moins de 3 ans. Une même famille peut donc recevoir plusieurs allocations. Pour les enfants gardés au domicile des parents par une employée familiale, l'allocation est versée une fois.

Un dispositif simple pour les familles

Aucune formalité n'est à accomplir. C'est la CAF et la MSA⁽²⁾ qui transmettront au Conseil général, les coordonnées des familles pouvant bénéficier de cette mesure. Les familles recevront chaque trimestre l'aide «Bébébonus77» par virement automatique sur leur compte. Un courrier les informera du virement.

En cas de déménagement à l'intérieur de la Seine-et-Marne, aucune formalité spécifique ne sera à accomplir. La CAF et la MSA en informeront directement le Conseil général et la MSA.

Cette allocation n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Elle est également cumulable avec une aide éventuelle versée par la commune ou l'employeur.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer :

- Début octobre, les familles concernées recevront un courrier conjoint du Conseil général et de la CAF, les informant de leur possibilité de bénéficier de l'aide et par lequel elles autorisent la CAF à transmettre au Conseil général leurs coordonnées bancaires pour recevoir le virement de cette aide.
- Mi-novembre, les familles qui ont fait garder leur enfant de juillet à septembre (et qui sont à jour de leurs démarches avec la CAF) recevront un courrier du Conseil général les informant du montant de l'aide qui leur sera versée. Une plaquette d'information leur sera également adressée.
- Le virement sera effectué directement par le Conseil général sur le compte bancaire des familles
- Après chaque trimestre, les familles recevront un nouveau versement si elles continuent à faire garder leur(s) enfant(s) par une assistante maternelle ou une aide à domicile, et ceci jusqu'aux 3 ans de leur(s) enfant(s).

L'objectif de l'ensemble des mesures du plan 1000 places est véritablement de donner un coup de pouce fort en faveur de l'accueil de la petite enfance en Seine-et-Marne. En aidant à la fois les communes, les entreprises et les associations à créer des places d'accueil de crèches et haltes-garderies et en aidant directement les familles, les élus du Conseil général dotent la Seine-et-Marne d'un plan ambitieux et volontariste.

Un numéro azur sera en service dès le 18 septembre pour répondre aux questions des familles, des collectivités, des assistantes maternelles...

N°: 0 810 811 877 (coût d'un appel gratuit – du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 18h).

« J'ai entre 13 et 25 ans, je donne mon avis! » : Le Conseil général lance un questionnaire à destination de la jeunesse seine-et-marnaise

Le département de Seine-et-Marne est le plus jeune d'Ile-de-France.

Le Conseil général a choisi d'entendre les 13-25 ans dans un cadre démocratique et participatif.

Depuis le mois de mars 2006, il organise sur l'ensemble du territoire « les Rencontres de la jeunesse » où jeunes, familles, professionnels et élus se retrouvent pour s'écouter, dialoguer et échanger.

Au cours de ces rencontres, les jeunes abordent des sujets de préoccupations et d'avenir : l'emploi, la formation, les transports, le logement, la santé, les loisirs, la citoyenneté.

Ces rencontres s'achèveront en mars 2007. A cette occasion, les élus du Conseil général restitueront les apports de ces rencontres. Ils annonceront les nouvelles orientations et actions en faveur des jeunes du département.

Le succès de ces rencontres confirme la volonté d'expression des jeunes

Pour approfondir cette réflexion et permettre aux jeunes d'affirmer leur place au sein de la société et de la vie seine-et-marnaise, le Conseil général lance un questionnaire : « J'ai entre 13 et 25 ans, je donne mon avis ! ».

Tiré à 150 000 exemplaires, ce questionnaire est d'ores et déjà disponible directement sur le site internet du Conseil général www.seine-et-marne.fr.

Il sera également diffusé dès le 18 septembre dans les missions locales, les maisons de jeunes, les collèges ou lycées...

Une enveloppe T, fournie avec le questionnaire, permet un renvoi gratuit. La date limite de retour est fixée au 12 novembre.

Les réponses seront analysées par un institut spécialisé, SCP Communication et les conclusions seront présentées en février 2007.

Rappel des objectifs des « Rencontres de la jeunesse » :

- Rencontrer les jeunes Seine-et-Marnais, les parents, les professionnels de la jeunesse et les institutions pour les écouter et dialoguer avec eux
- Recueillir les points de vue des jeunes sur les obstacles qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne et leurs souhaits pour l'avenir
- Affiner et/ou réorienter les politiques existantes et dégager des orientations politiques nouvelles.

Chiffres clés

- 35% de la population a moins de 25 ans (moyenne nationale 31,1%), soit 300 000 jeunes
- + de 74 000 collégiens
- + de 53 000 lycéens
- 25 500 étudiants
- 7 400 apprentis
- + de 40 000 jeunes bénéficient d'une réduction de 50% de la Carte Imagine'R
- 13 197 jeunes de moins de 25 ans sont bénéficiaires de la Caisse d'Allocations Familiales
- 8 000 demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans
- 69% des 11-17 ans font du sport, dont 51% en club
- 150 000 licenciés sportifs ont moins de 30 ans

Source : lancement des Rencontres de la jeunesse – mars 2006

Le Conseil général s'engage en faveur des personnes âgées avec « Le schéma bleu »

Le Conseil général de Seine-et-Marne proposera, lors de sa séance publique du 22 septembre, l'adoption de son schéma départemental en faveur des personnes âgées.

Ce schéma est destiné à promouvoir les objectifs et actions à mettre en œuvre pour les années 2006 – 2011 en direction du 3^{ème} et 4^{ème} âge.

Le dernier schéma départemental remonte à 1999. La majorité de gauche du Conseil général a donc décidé de rattraper le retard accumulé par ses prédécesseurs en la matière.

Objectifs principaux du schéma départemental

Le schéma apporte des réponses concrètes et adaptées à la situation et au choix de vie des personnes âgées.

C'est une réponse aux nouveaux enjeux liés à l'allongement de l'espérance de vie, à l'évolution de la population âgée dans les années à venir, mais aussi à la dépendance des personnes âgées.

« Le schéma bleu » marque la volonté des cosignataires et des élus de faire de la Seine-et-Marne un espace privilégié en faveur des personnes âgées.

Avec 30 actions, le « schéma bleu » s'articule autour de 6 grands axes :

- renforcer le soutien à domicile et développer l'emploi durable et qualifié,
- favoriser la coordination des actions et des intervenants autour de la personne âgée,
- promouvoir la bienveillance,
- optimiser l'accueil en établissement,
- favoriser la prévention et la promotion de la santé,
- soutenir les pratiques innovantes.

Ces actions répertoriées en fiches (avec constat et objectifs) identifient le pilote technique de l'action et les acteurs associés. Elles déterminent les modalités de mise en œuvre, les échéances de réalisation et les indicateurs de résultat qui favoriseront l'évaluation.

L'élaboration du plan repose sur un travail partenarial de 15 mois, regroupant près de 220 personnes autour de 5 ateliers thématiques.

Le schéma a été adopté à l'unanimité (des personnes présentes) par le Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale.

Le Comité de pilotage du schéma :

Il comprend le Président du Conseil général, des Conseillers généraux, des représentants de la Direction Générale adjointe de la Solidarité du Conseil général et de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, le CODERPA, les principales caisses de retraites (CNAV, MSA), les fédérations d'aide à domicile (UNA, ADMR), les représentants d'établissements, des SSIAD et des CLIC.

Le plan départemental

Le Conseil général souhaite favoriser, pour ce qui est de son domaine de compétence, un accès équitable aux soins, aux services, aux loisirs, et à la culture pour toutes les personnes âgées du département, quels que soient leur lieu de résidence, leur degré d'autonomie, leur situation sociale et familiale.

En matière d'autorisation de créations d'établissements pour personnes âgées, le Conseil général donnera une priorité à une couverture de l'ensemble du territoire. Il ciblera les créations sur les zones les moins bien équipées, et veillera à ce que chaque secteur géographique offre une réelle diversité de choix, et notamment l'accès à des établissements habilités à l'aide sociale (c'est-à-dire pouvant accueillir les plus démunis).

L'accueil et l'hébergement des personnes âgées seront envisagés dans un esprit novateur en promouvant les opérations intergénérationnelles ou celles regroupant un ensemble cohérent de services à la personne âgée. D'une manière générale, toutes les options évitant une démultiplication des démarches des personnes ou de leurs aidants seront favorisées.

La volonté du Conseil général de faire de la Seine-et-Marne un département bien équipé en structures hospitalières, avec formation des étudiants en médecine ainsi que des auxiliaires médicaux, va dans le même sens.

Quelles sont les orientations et les actions de ce schéma départemental ?

L'idée force qui structure les orientations du schéma est de mettre l'accent sur une véritable politique de soutien à domicile, afin de permettre aux personnes âgées de réaliser leur choix de vivre chez eux, dans les meilleures conditions et le plus longtemps possible.

Chiffres clés

- Les personnes âgées de 75 ans et + : 59 093 (soit 5 % de la population totale de Seine-et-Marne)
- Ces chiffres situent la Seine-et-Marne dans la catégorie des départements "jeunes" puisque le pourcentage des personnes âgées de 75 ans et +, est de 5,80 % en Ile-de-France et de 7,70 % en France métropolitaine.
- Il existe néanmoins de fortes disparités dans la répartition géographique des personnes âgées sur le territoire départemental, l'Est et le Sud s'avérant plus "âgés" que le Nord et l'Ouest.
- les études effectuées estiment à 66 000 la population âgée de 75 ans et + en 2010 au regard de sa progression régulière durant les 2 derniers exercices.

Exemples d'actions « Schéma bleu »

• **Renforcer le soutien a domicile et développer l'emploi durable et qualifié**

- Favoriser la formation des intervenants

Le développement de la qualité de l'aide à domicile passe par un programme ambitieux de qualification et de formation des professionnels.

- Accompagner et soutenir les aidants

Les familles représentent un maillon important du maintien à domicile des personnes âgées. Leur complémentarité avec des professionnels, leur rôle et leur engagement doivent être soutenus.

- Permettre aux personnes âgées de vivre dans un environnement adapté

Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ne peut se réaliser dans de bonnes conditions que dans un cadre de vie adapté. Plus l'habitat est adapté à la perte d'autonomie des personnes, moins il est nécessaire de recourir de façon prématurée à l'hébergement collectif.

Dans ce sens, l'amélioration des conditions d'habitat est un volet important de la politique de maintien à domicile.

- Bien informer les personnes âgées et leurs familles

Le Conseil général souhaite donner à l'utilisateur, sa famille et son voisinage proche l'information la plus complète possible sur les aides et les actions dispensées dans le département en fonction des besoins exprimés.

Un guide sera diffusé recensant les aides existantes pour les personnes âgées ainsi que les services de maintien à domicile et les possibilités d'hébergement.

Le guide des structures d'hébergement, sera publié chaque année, outil d'aide au choix de l'établissement, qui présente de nombreuses informations relatives à la situation géographique, aux places, aux tarifs, aux espaces rafraîchis.

• **Promouvoir la bientraitance**

- Créer un comité départemental de prévention et de lutte contre la maltraitance

Le nombre de situations révélant une maltraitance à l'égard des personnes âgées demeure important chaque année.

L'information et la sensibilisation du public et des professionnels sur ce phénomène engagent à constituer un lieu de réception et de traitement rapide de ces situations. Il s'agit de créer une instance inter administrative chargée, au moins d'une fois par trimestre, de décider de la suite à donner aux signalements relatifs.

• **Favoriser la prévention et la promotion de la santé**

- Sensibiliser les personnes âgées et leurs familles sur la possibilité d'effectuer des consultations mémoire et d'entretenir les facultés intellectuelles

Les troubles de la mémoire ou de l'orientation touchent en moyenne 6 % des personnes âgées de plus de 60 ans et 30 % des plus de 85 ans. La détection précoce des situations individuelles permet de mettre en place des réponses adaptées et graduées à l'évolution des affections neurodégénératives.

- ***Soutenir les pratiques innovantes***

- **Participer à renouer le lien intergénérationnel**

L'évolution de la société vers des modes de vie plus individualistes, l'éloignement croissant des enfants de leurs parents conduit à fragiliser le lien intergénérationnel. Ce constat est encore accentué pour les personnes âgées isolées ou hébergées en établissements médico-sociaux. Cet appauvrissement des échanges entre les différents âges de la vie constitue une perte tant pour les jeunes générations que pour les plus âgées.

Les responsabilités du Conseil général en matière sociale à tous les âges de la vie l'amènent à renforcer le lien entre les générations.

Le Conseil général s'attachera à articuler les politiques du Département en faveur de l'enfance, des collégiens, des jeunes et des personnes âgées.

L'ensemble des fiches et des actions sont disponibles sur demande.

Sécheresse, canicule et plan départemental de l'eau

L'été 2006 a débuté par une période de forte canicule. Ceci a réduit le niveau des eaux des nappes phréatiques, dont celle du Champigny plus particulièrement, et le débit des cours d'eau. Des arrêtés de restrictions d'usages de l'eau ont été émis, les différents seuils (de vigilance, d'alerte, de crise ou de crise renforcée suivant les cas) ayant été dépassés.

Les épisodes pluvieux de ces derniers jours ont contribué à réhumecter les sols et à diminuer la demande en eau sur les réseaux de distribution mais les quantités de pluies tombées sont encore très insuffisantes pour augmenter de façon très significative et dès à présent le débit des cours d'eau et à plus forte raison le niveau des nappes phréatiques.

A l'heure actuelle, 387 ⁽¹⁾ communes de Seine-et-Marne, soit les 3/4 du département, sont concernées par les mesures de restriction des usages de l'eau.

Cette situation vient conforter de façon significative l'utilité du plan départemental de l'eau. Celui-ci s'articule autour de 3 volets :

Un volet curatif : En période de nappe basse, comme actuellement, des communes seine-et-marnaises sont encore trop exposées à un risque d'insuffisance d'eau potable. En plus de l'aspect qualité de l'eau, le volet eau potable du plan vise à sécuriser l'alimentation en eau de toutes ces communes en situation trop précaire.

Un volet préventif : Tout apport polluant dans un milieu aquatique a des effets néfastes dont l'ampleur est fortement accrue en période de sécheresse. Le deuxième volet du plan qui vise la reconquête de la qualité de l'eau par la réduction de ces apports contribuera à améliorer la capacité des milieux naturels humides à traverser ces périodes délicates pour la flore et la faune qu'ils hébergent.

Un volet informatif : Les épisodes de sécheresse nous rappellent que l'eau n'est pas disponible en quantité illimitée et qu'il convient à son égard de développer chez le consommateur des comportements visant à supprimer tout gaspillage et à diminuer sa pollution. Cette nécessité correspond au troisième volet du plan consistant à améliorer l'information sur l'eau et à développer un comportement « éco-durable » chez tout consommateur.

Le plan départemental de l'eau est le fruit d'une collaboration d'une année entre des institutions concernées par la question de l'eau.

Portée à l'initiative du Conseil général, la 1^{ère} rencontre départementale de l'eau du 12 septembre 2006 a permis de fédérer l'agence de l'eau Seine - Normandie, l'Etat, la Chambre d'agriculture, le Conseil régional d'Ile-de-France et l'Union des Maires de Seine-et-Marne autour d'un plan d'action précis et volontariste.

Alors même qu'ils n'ont pas de compétence directe en la matière, les élus de la majorité de gauche du Conseil général ont décidé de placer la problématique de l'eau parmi leurs priorités relatives à la politique de développement durable initiée depuis avril 2004.

(1) Source : DDAF

L'Etat se désengage de plus en plus

Dans un contexte complexe lié à la décentralisation par laquelle l'Etat se déleste sur les collectivités locales de nombreuses dépenses, la Seine-et-Marne a fait le choix de poursuivre ses actions.

Outre les effets de la décentralisation, ce désengagement touche de nombreux secteurs et en particulier le domaine social.

Après le RMI en 2004, le Fonds de Solidarité Logement et le Fonds d'Aide aux Jeunes en 2005, 2006 aura été marquée par le transfert de 350 km de routes nationales, des personnels techniciens ouvriers de service des collèges, des agents de la DDE ou de prestations nouvelles dans le domaine du handicap, sans oublier la sectorisation des collèges, la gestion des aérodromes, l'aménagement foncier rural.

Ces transferts de compétences sont lourds de conséquences pour le Département. Le Conseil général sera à la tête de 4 000 agents. Pour faire face à cette situation et alors que l'Etat se refuse de transférer les moyens correspondants malgré les promesses faites, il a dû augmenter son budget. Ce climat d'incertitude pèse lourdement sur l'équilibre du budget départemental.

On comptabilise à 35 millions € de dépenses nouvelles imposées par l'Etat à fin 2006 et non compensées.

Dans ce contexte très préoccupant, le Conseil général a néanmoins fait le choix de poursuivre le développement des services au public pour combler les retards que la Seine-et-Marne a accumulé pendant de trop nombreuses années et répondre aux réelles attentes de la population dans leur vie quotidienne.

- **Illustrations**

Sur le secteur de l'éducation et de l'enseignement

Les moyens consacrés à l'éducation et à l'enseignement sont en net recul, ce qui entraîne une diminution dotation de l'enveloppe horaire (ratio heures enseignées/élève dans les collèges).

En Seine-et-Marne, cela se traduit par la projection de la fermeture de 43 classes pour cette rentrée 2006, et à une suppression de 70 postes d'enseignants dans les collèges. Alors que les effectifs n'ont baissé que de 73 élèves, ces suppressions font suite à celles de 2004 et 2005 (pour un total de 250 postes depuis 2004).

Conséquences :

Ces mesures ne permettent pas de fournir aux professeurs et aux élèves de bonnes conditions d'éducation, alors que le département est en plein essor démographique.

Ces suppressions de postes interviennent au moment même où le Conseil général accroît son effort en faveur des collèges. La dotation budgétaire, dans le domaine de l'Education, a augmenté de 8% entre 2005 et 2006.

Sur le secteur des personnes âgées

Alors que le vieillissement de la population accroît les besoins, l'Etat refuse aux maisons de retraite les crédits nécessaires à l'embauche des personnels médicaux, frais de santé qui sont pourtant de sa seule responsabilité.

Dernier exemple en date : le refus signifié à la nouvelle maison de retraite de Veneux-les-Sablons en juillet dernier.

Conséquence :

Si l'établissement veut embaucher les infirmières dont les résidents ont besoin, il devra le financer en augmentant le prix facturé aux résidents et demander au Conseil général une augmentation de la subvention qu'il lui verse.

Sur le secteur des personnes handicapées :

L'Etat attribue au compte gouttes les subventions pour la création d'établissements spécialisés pour personnes handicapées.

Exemple : la PasserAile, qui sera inaugurée samedi prochain, à Magny-le-Hongre. Son fonctionnement relève conjointement du Conseil général et de l'Etat. Mais seul le Département a versé 1,38 M€ pour sa construction. Les montants qui n'ont pas été versés par l'Etat ont dû être empruntés par l'association.

Conséquence :

Les intérêts vont augmenter les budgets de fonctionnement, en partie supportés par ... le Conseil général.

Sur le secteur des mineurs étrangers isolés

En octobre 2005, une structure portée par l'association "Jeunes Errants" est créée pour venir en aide aux mineurs étrangers qui sont recueillis sans famille connue dans le département.

Les financements sont promis par le Conseil général et l'Etat.

Été 2006, l'Etat change d'avis, ce dispositif n'est plus jugé prioritaire.

Conséquence :

L'Etat retire sa promesse de financement. Il manque alors 65 000 € à l'association pour finir l'année. Pour éviter la fermeture, celle-ci se tourne logiquement vers le Conseil général pour combler le manque à gagner.

Sur le secteur de la petite enfance

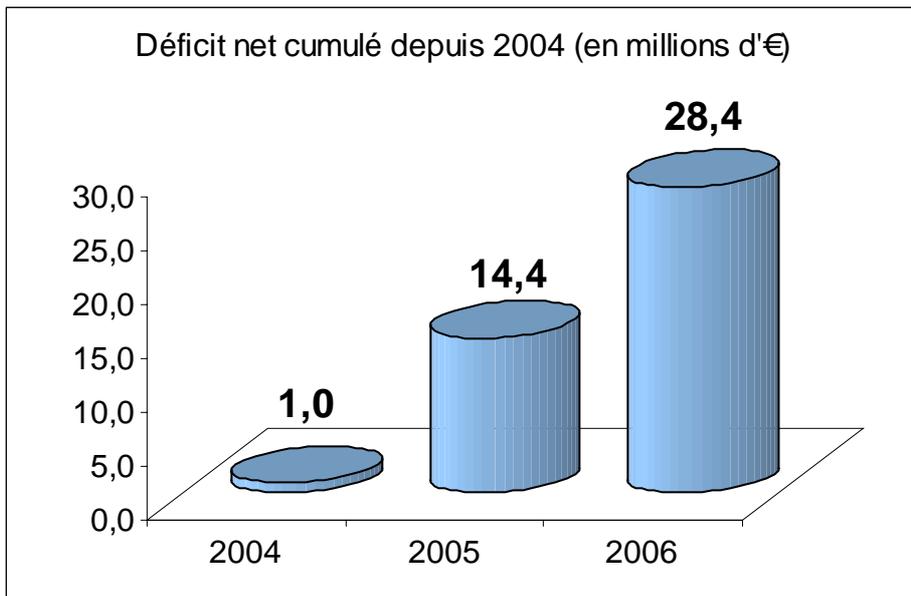
L'Etat ne dote plus la CAF des crédits lui permettant d'aider les communes à investir pour la petite enfance.

Ainsi, sur 239 000 € promis par l'Etat à la ville de Champs-sur-Marne, pour la construction de la crèche, seuls 91 400 € ont été versés.

Conséquence :

La différence (147 600 €) sera supportée par les contribuables de la commune.

Sur le secteur du social : l'exemple du RMI



Calendrier des événements majeurs de septembre à novembre 2006

Septembre

- Semaine de la mobilité : gratuité des transports sur les 10 lignes Seine-et-Marne Express (du 18 au 22)
- Colloque mobilité et insertion (21/09) : permettre à tous un accès aux transports publics
- Lancement du questionnaire « J'ai 13-25 ans, je donne mon avis »
- Mémoires vives : du 13 au 17 septembre (patrimoine et spectacle vivant)
- Signature du plan départemental de l'eau (le 27/09)
- Visite cantonale : Perthes-en-Gatinais (le 28/09) – les élus à la rencontre des habitants du canton
- Inauguration des nouveaux locaux de la FOCEL
- Déplacement d'une délégation conduite par Vincent Eblé à Bruxelles pour établir les bases d'une coopération européenne
- Inauguration de la déviation sud-ouest de Meaux
- Adoption de la contribution départementale au schéma régional de développement économique
- Adoption de la contribution départementale au schéma régional de formation

Octobre

- Semaine Bleue : signature du plan départemental pour les personnes âgées « Schéma bleu »
- Inauguration de l'UAS de Fontainebleau
- Fin du Tour de la Seine-et-Marne à pied (partenariat)
- Semaine de la sécurité routière
- Passage de la Coupe du monde de rugby au Conseil général
- Signature de la charte multisports
- Signature de la convention culture du cœur (accès à la culture pour les personnes défavorisées)
- mise en place de la 1^{ère} rencontre métiers (actions en faveur de l'orientation scolaire des jeunes)

Novembre

- Début de la saison des Scènes rurales (du 10 novembre au 9 juin 2007)
- 2^{ème} rencontres internationales d'art contemporain (partenariat)
- Rencontres de la Villette – spectacles vivants en lien avec les 2 scènes nationales du département (partenariat)
- Lancement des cafés du développement durable : créer des lieux de débats et d'échanges autour de cette problématique
- Conférence annuelle du sport (suite aux assises du sport de l'an dernier)